

07-2014

θ

φ

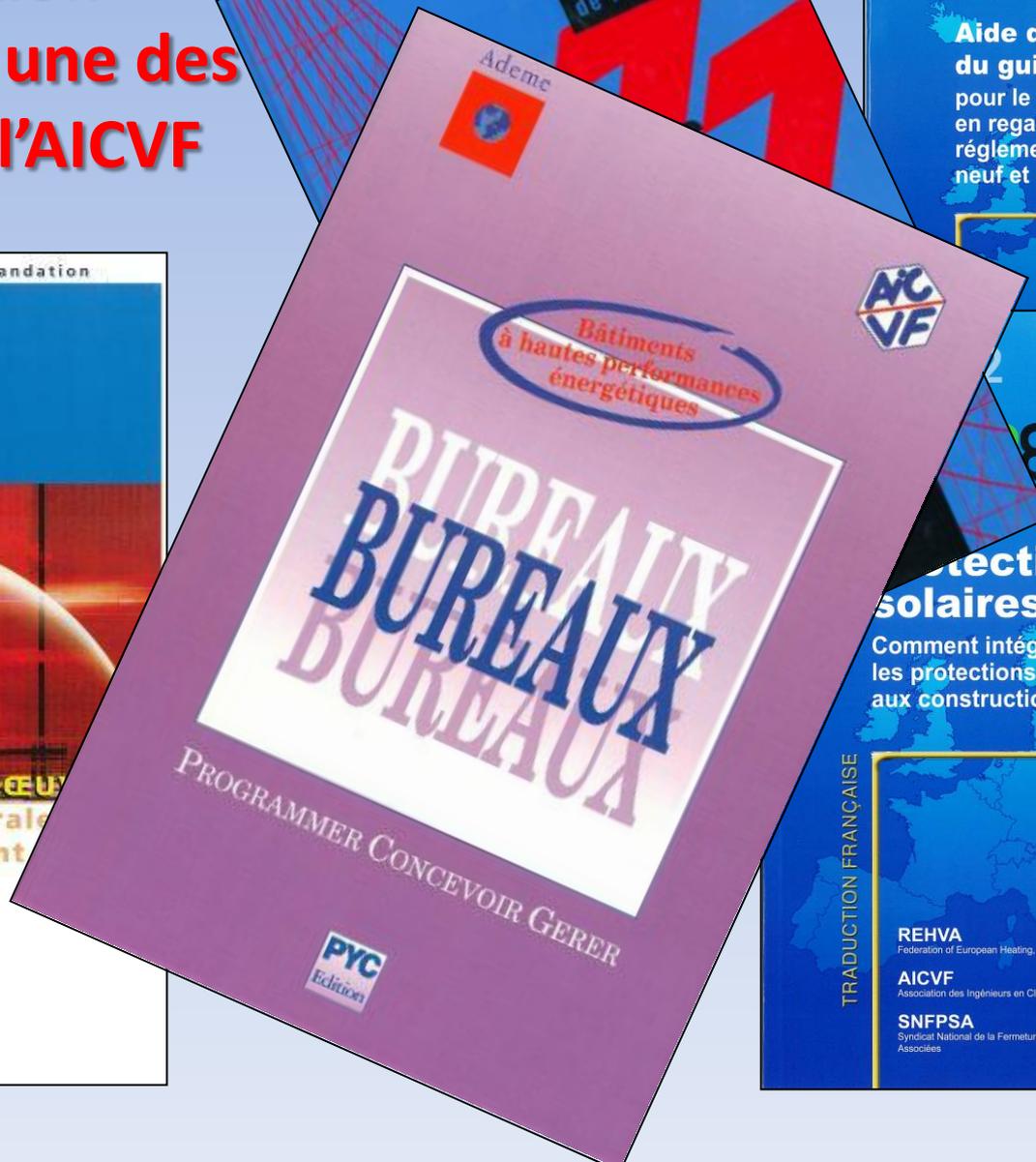
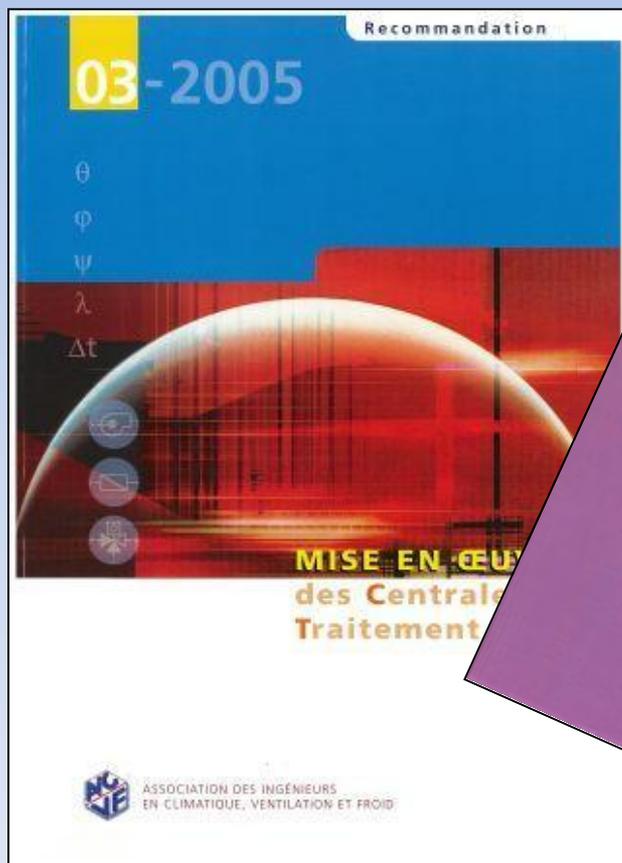
ψ

λ

Δt

CATALOGUE RAISONNÉ DE LA
RÉGLEMENTATION
CLIMATIQUE
ET **THERMIQUE**

La diffusion de l'information technique est une des vocations de l'AICVF



Catalogue raisonné de la réglementation

Travail collectif de la

Commission AICVF Réglementation commentée

Avec les contributions de :

- Dominique ALLEHAUX
- Axel BALLION (Ventéo France)
- Jack BOSSARD
- Jacques DALIPHARD
- Gérard DU CHESNES
- Thierry DUPUIS (Cofély – GDF Suez)
- Christian FELDMANN
- Jean HRABOVSKY
- Jean LANNAUD
- Philippe MENARD
- Bertrand MONTMOREAU
- Florence MOULINS (CEMAFROID)
- Jean PRADERE
- André REGEF

Recommandation AICVF n° 07-2014

Catalogue raisonné de la réglementation Climatique et thermique

*Réglementation technique du génie climatique
Réglementation thermique du bâtiment*

Préface d'Yves NIOCHE

Comprend 3 parties :

A. Introduction à la réglementation technique du bâtiment,

B. Répertoire des textes techniques du génie climatique,

C. Réglementation thermique des bâtiments :

1. Construction neuve la RT 2012

2. Réglementations thermiques autres que RT 2012

et des annexes.

A – Introduction à la **Réglementation technique du bâtiment**

- Les textes législatifs et réglementaires
- Les « lois européennes »
- La normes et les autres textes techniques
- La certification, la qualification et le marquage CE
- L'application des règlements et des normes

DOMAINE		BÂTIMENTS	
		NEUFS	EXISTANTS
Obligation d'installation de chauffage		Art. R.111-6 du code de la construction et de l'habitation	Décret 13 déc. 2000 Logement décent
Installations de chauffage		Arrêté chauffage – chaufferie Arrêté 23 juin 1978 modifié	Installations neuves : Arrêté 23 juin 1978 modifié. Installations existantes : Règl. sanitaire départemental
Régulation des installations		CCH, articles R.131-15 à R.131-18	
Conduits de fumée desservant les logements		Arrêté du 22 octobre 1989	Règl. Sanitaire départemental Art. 31 et s. du PSDT
Equipement des chaufferies		Arrêtés des 5 février 1975, 20 juin 1975 et 23 juin 1978 Circulaire du 18 décembre 1977	
VMC Gaz		Arrêté du 30 mai 1989	
Limitation des températures		CCH, articles R.131-19 à R.131-21 Arrêtés des 5 août 1975 et 25 juillet 1977	
Répartition des frais Chauffage et ecs		CCH, articles 131-1 à R.131-8 (frais chauffage) CCH, art. R.131-9 à R.131-14 (frais ecs)	
Entretien, contrôle inspection	Chaudières 4 à 400 kW		Décret 9 juin 2009 Arrêté 15 sept. 2009
	Chaudières 400 kW à 20 MW		Décret 9 juin 2009 Arrêté 2 oct. 2010
	Climatiseurs > 12 kW		Décret 31 mars 2010 Arrêtés 16 avril 2010
Contrats d'exploitation			Loi du 19 juillet 1977 Décret du 4 août 1975 et 17 mars 1978

CHAUFFAGE

B – Textes réglementaires et techniques

Génie climatique

1. Tableau des **textes réglementaires**

Principaux textes par domaine d'application

2. Analyse des textes du **génie climatique**

Chauffage

Aération, ventilation et qualité de l'air intérieur

Climatisation, installations frigorifiques et fluides frigorigènes

Acoustique des équipements de génie climatique

Sécurité incendie

Réglementation des installations classées pour la protection de l'environnement (ICPE)

3. Liste et domaine d'application des **NF DTU du génie climatique**

C – La réglementation thermique des bâtiments

- 1. RT 2012 : La réglementation thermique de la construction neuve**
- 2. Réglementations thermiques autres que RT 2012 :**
 - Réglementation thermique des bâtiments existants
 - Le diagnostic de performance énergétique
 - Les certificats d'économie d'énergie
 - Les autres mesures liées à la réglementation thermique
 - Les aides et les incitations fiscales à la rénovation thermique
- 3. Réglementations thermique, acoustique et aération spécifiques aux DOM (RTAA – DOM)**

Domaines d'application		Constructions neuves	Bâtiments existants	
Réglementation thermique	Métropole	RT 2012 Décret 2010-1269 du 26 octobre 2010 (art. R. 11-20 du CCH) modifié par décret 2012-11 du 27 janvier 2012 et arrêté du 26 octobre 2010 Décret 2011-544 du 18 mai 2011 Décret 2012-1530 et arrêté du 28 décembre 2012	Décret 19 mars 2007 modifié	
	DOM	Bâtiments d'habitation : Décret 2009-424 et arrêtés du 17 avril 2009 Isolation thermique, aération et acoustique	Arrêté élément par élément 3 mai 2007	Arrêté global 13 juin 2008
Etudes de faisabilité d'approvisionnement en énergie		Décrets 2007-363 du 19 mars 2007 et 2013-979 du 30 oct. 2013		
		Arrêté 18 décembre 2007	Arrêté 13 juin 2008	
		Arrêté du 30 octobre 2013		
Règles de calcul (Logiciels)		Méthode Th-BCE Arrêtés des 20 juillet 2011 et des 16 et 30 avril 2013	Méthode Th-CE _{ex} Arrêté 8 août 2008	

Cep max

Les valeurs des différents coefficients de modulation sont données en Annexe VIII de l'Arrêté.



Exemple pour les bureaux:

✓ $M_{type} = 1,4$ si CE1
2,2 si CE2

✓ $M_{géo}$: coefficient de modulation selon la localisation géographique

✓ Si CE1 :

	H1a	H1b	H1c	H2a	H2b	H2c	H2d	H3
$M_{géoCE1}$	1,10	1,20	1,10	1,10	1,00	0,90	0,80	0,80

✓ Si CE2 :

	H1a	H1b	H1c	H2a	H2b	H2c	H2d	H3
$M_{géoCE2}$	1,00	1,00	1,00	1,00	1,00	1,00	1,20	1,20

✓ M_{calt} : coefficient de modulation selon l'altitude

	M_{calt}
0 à 400 m	0
401 à 800 m	0,1
801 m et plus	0,2

✓ $M_{surf} = 0$

✓ M_{GES} de 0 à 0,3 selon le contenu CO2 du réseau de chaleur

Rappel formule: $Cep_{max} = 50 \times M_{type} \times (M_{géo} + M_{calt} + M_{surf} + M_{GES})$

La nouvelle cuvée 2012

Les grands nouveaux ...

Méthode Th-BCE

$B_{bio} \leq B_{bio\ max}$

$Cep \leq 50\ kWh/m^2.an$

$SHON_{RT}, SU_{RT}$

$Q_{4PA-surf}$

Les millésimes
de la RT
1974
1976
1982
1988
2000
2005
2012

Les sortants

U_{bat}

Les caractéristiques
thermiques de référence
(d'hiver)
Les garde-fous



Ceux qui restent

$Tic \leq Tic_{réf.}$

avec ses caractéristiques
de référence

Les abandonnés

G, G1, B, C [U_{0ext}/an]



Annexes

Quiz de contrôle

Lexique du vocabulaire du génie climatique

Abréviations et acronymes courants

Bibliographie et adresses Internet

« Si je vis encore quelque temps, il n'y aura plus dans le royaume qu'une coutume, un poids et une mesure. Toutes les coutumes seront mises en français dans un beau livre. »

Louis XI – Roi de France de 1461 à 1483

Et au mois de décembre 2014, sortie de la :

Recommandation n° 08-2014

APPORTS INTERNES

Merci de votre attention.